RCS : BREST
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00391
Numéro SIREN : 409 966 694
Nom ou dénomination : BLUECOM

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2022 sous le numéro de dépôt 7592

Bluecom
société par actions simplifiée
au capital social de 50.000 euros
Siège social : 105, rue Charles Nungesser, 29490, Guipavas
409 966 694 R.C.S. Brest

(la **Société**)

DÉCISIONS ÉCRITES DE L'ASSOCIE UNIQUE PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre,

DLPV SOFTWARE, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 8, avenue Hoche, 75008, Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 828 319 582 R.C.S. Paris, dûment représentée, agissant en sa qualité d'associé unique (l'**Associé Unique**) de la Société, a pris ce jour les décisions décrites ci-dessous par acte sous seing privé.

L'Associé Unique prend acte de la décision de la société **ADAO**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 206, boulevard Anatole France, 93200, Saint-Denis et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 425 052 263 R.C.S. Bobigny (**ADAO**), de démissionner de son mandat de Directeur Général de la Société, notifiée par lettre en date de ce jour et remise à l'Associé Unique.

L'Associé Unique constate que les documents indiqués ci-après ont été tenus à sa disposition conformément aux dispositions légales applicables ainsi qu'aux statuts de la Société :

- un exemplaire des statuts actuels de la Société ;
- une copie de la lettre de démission d'ADAO de ses fonctions de Directeur Général de la Société ;
- une copie de la déclaration de filiation et de non-condamnation de Monsieur Vincent de Laparre de Saint-Sernin ; et
- le texte des projets de décisions.

Dans ce cadre, l'Associé Unique a pris les décisions sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la démission d'ADAO de son mandat de Directeur Général de la Société et nomination de Monsieur Vincent de Laparre de Saint-Sernin en qualité de nouveau Directeur Général de la Société ; et
2. Pouvoirs pour formalités.

* * *

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de la démission d'ADAO de son mandat de Directeur Général de la Société et nomination de Monsieur Vincent de Laparre de Saint-Sernin en qualité de nouveau Directeur Général de la Société

L'Associé Unique,

- **prend acte** que, par lettre en date du 21 novembre 2022, ADAO a informé la Société de sa décision de démissionner de son mandat de Directeur Général de la Société ;

- **donne** quitus de sa gestion à ADAO en qualité de Directeur Général de la Société ;

- **décide**, en tant que de besoin, de réduire à néant tout préavis applicable à la démission d'ADAO de son mandat de Directeur Général de la Société ainsi que de se considérer valablement informé de la démission d'ADAO de son mandat de Directeur Général ;

- **décide**, en conséquence de ce qui précède, de nommer Monsieur Vincent de Laparre de Saint-Sernin, né le 25 novembre 1983 à La Garenne-Colombes, de nationalité française, demeurant 99, rue de la République, 92800 Puteaux, en tant que nouveau Directeur Général de la Société, avec effet immédiat à l'issue des présentes, et ce pour une durée indéterminée ;

- **décide** que Monsieur Vincent de Laparre de Saint-Sernin ne recevra aucune rémunération au titre de son mandat de Directeur Général de la Société ;

- **décide** que Monsieur Vincent de Laparre de Saint-Sernin sera révocable à tout moment et sans préavis de son mandat de Directeur Général de la Société, par la collectivité des associés, sans que cette révocation n'ait à être motivée (*ad nutum*) conformément à l'article 13 des statuts de la Société ; et

- **décide** qu'en sa qualité de Directeur Général de la Société, Monsieur Vincent de Laparre de Saint-Sernin disposera de tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les statuts de la Société et sera soumis aux limitations de pouvoirs, statutaires ou telles que prévues dans les stipulations du pacte conclu entre les associés de Dali TopCo (893 377 606 R.C.S. Paris) en date du 14 avril 2021 et tel qu'amendé, en ce compris le fait que certaines décisions importantes ne puissent pas être prises par le Directeur Général sans l'autorisation préalable du Comité de surveillance constitué au niveau de Dali TopCo, tête du groupe auquel la Société fait partie.

Monsieur Vincent de Laparre de Saint-Sernin a d'ores et déjà déclaré qu'il accepterait ces fonctions et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction à cette nomination.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie ou d'un extrait du présent acte sous seing privé à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et de dépôt.

L'Associé Unique **décide** expressément de donner, par les présentes, tous pouvoirs à :

SAB Formalités
23, rue du Roule
75001 Paris

ou à toute personne que SAB Formalités pourra se substituer,

de, au nom et pour le compte de la Société, procéder à toutes formalités de dépôts, immatriculations, inscriptions modificatives ou radiations auprès du greffe du Tribunal de Commerce et du Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny, et partout où il sera besoin et, en conséquence,

de certifier tous documents, timbrer tous actes, signer toutes formules, déposer toutes pièces, retirer ou recevoir tous documents consécutifs aux formalités précitées.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

Fait à Paris,

DocuSigned by:
Jacques Ollivier
90B63C14632E453...

L'Associé Unique
représenté par Jacques Ollivier, dûment habilité